

Bureau Fédéral

Réunion du 12 juillet 2019 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Catherine GISCOU et Stéphanie PIOGER.

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH et Gérald NIVELON.

Invités : MM. Jean-Baptiste GROLLEAU (en partie), Paul-André TRAMIER et Luc VALETTE.

Excusés : Mme Nathalie LESDEMA

MM. Pierre DEPETRIS, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Yannick OLIVIER et Alain SALMON

Assistent : Mmes Amélie MOINE, Léa DUMAS et Clarisse ACHE (en partie).

MM. Alain CONTENSOUX (DTN-DG), Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL, Matthieu LACHENAUD (en partie), Jérôme PRIGENT, Matthieu SOUCHOIS, Gilles THOMAS et Tom PHAM VAN SUU

N°	ANNEXES
1	2019-07-12 BF - Annexe 1 - 7-3x3-Cahier des Charges Circuit Pro VFIN-CPE
2	2019-07-12 BF - Annexe 2 - 0-DG CCN Instruction FART V2 MLD
3	2019-07-12 BF - Annexe 3 - 0-DG FFBB 2024 Instruction Plan Intra V2 MLD
4	2019-07-12 BF - Annexe 04 - 0-DG FFBB 2024 Demandes d'affiliation V2 MLD
5	2019-07-12 BF - Annexe 05 - 0-DG CCN Missions CTO V1 MLD
6	2019-07-12 BF - Annexe 06 - 5-CFC Point Général - Commission Fédérale des Compétitions - V1 ASN
7	2019-07-12 BF - Annexe 07 - 5-CFC Répartiteurs OTM Haut Niveau (Saison 2019-2020) - V1 ASN
8	2019-07-12 BF - Annexe 08 - Valorisation1
9	2019-07-12 BF - Annexe 09 - 1 - Expérimentations DTBN VFIN
10	2019-07-12 BF - Annexe 10 - 4-CDC Affiliation nouveaux clubs
11	2019-07-12 BF - Annexe 11 - 4 CDC Homologation Conventions rattachement territorial
12	2019-07-12 BF - Annexe 12 - 4-CDC Homologation CTC 2019 compléments
13	2019-07-12 BF - Annexe 13 - 2-DFE-FORMATION-Techniciens- Point situation U15 U18- VFIN
14	2019-07-12 BF - Annexe 14 - 2-TECHNICIENS-Statut-2019.2020
15	2019-07-12 BF - Annexe 15 - 6-DAJI Plan d'actions RGPDV2
16	2019-07-12 BF - Annexe 16 - 1-LFB Point général HN V1 PLE

1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT félicite les équipes de France pour leurs excellents résultats : les équipes 3x3 sont montées sur le podium à chacune de leurs compétitions, les U19 masculins ont décroché la médaille de bronze lors du Championnat du Monde et l'Equipe de France Sénior Féminine a été médaillée d'argent lors du dernier Championnat d'Europe, malgré l'absence de joueuses cadres. Enfin, l'équipe U18 féminine s'est qualifiée pour les quarts de finales du Championnat d'Europe, malgré l'absence de joueuses majeures, deux sélectionnées avec l'Equipe de France Sénior et deux blessées).

Il ajoute que suite au Championnat du Monde, la barre a été placée très haut pour l'Equipe de France féminine puisque cette dernière visait la médaille d'or. L'équipe est donc qualifiée pour le TQO mais doit encore gagner sa place pour les Jeux Olympiques de Tokyo. La Fédération souhaite se porter candidate pour l'organisation d'un TQO afin de se donner toutes les chances de qualification.

2. Présidence

a. Appel d'offres serveurs FFBB

Clarisse ACHE et Jean-Baptiste GROLLEAU, chef de projet de la société AURATEM qui épaula la Fédération dans la refonte de son système informatique, présentent trois sociétés qui ont répondu à l'appel d'offres, effectué durant le mois de juin, et dont les propositions leur semblent les plus pertinentes. L'enjeu étant l'hébergement des serveurs de la FFBB et la sécurité des données qui y sont conservées.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral choisit la société Ikoula

b. Point au national et à l'international

Jean-Pierre SIUTAT signale qu'un Bureau de la FIBA Europe se tiendra les dimanche et lundi suivants.

Il fait un point sur ECA qui, lors de son AG, a clairement indiqué la volonté de gérer ses compétitions sans tenir compte des championnats nationaux. Pour l'instant l'ECA a préconisé de maintenir la participation des équipes au sein de ces championnats nationaux.

Sur le plan national, il informe le Bureau que le référé qui avait été déposé auprès du Conseil d'Etat par les hauts fonctionnaires de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports afin de suspendre l'Agence Nationale du Sport a été rejeté. L'Agence est donc créée.

c. FFBB 2024 et Club 3.0

i. Circuit Pro 3x3 – Cahier des charges

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que le Bureau a validé, lors de sa réunion du 21 juin, le lancement de l'appel à candidature auprès des clubs et collectivités qui souhaitent intégrer le Circuit Pro 3x3. Un cahier des charges a donc été élaboré, en consultation avec d'autres pays européens (l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, la Hollande notamment). Il ajoute qu'un format de compétition a été calé et qu'il y a une volonté des différentes nations de mettre en place une image commune et un système de gouvernance pour chaque pays. Sergi GIANCARLO, Président de la Fédération Suisse, a été désigné pour animer ce circuit international.

Il présente le cahier des charges du Circuit Pro 3x3 (voir l'annexe 1).

Validation du cahier des charges par le Bureau Fédéral
--

Un Bureau Fédéral à distance sera organisé fin juillet afin de valider une short-list sur la base des candidatures reçues.

ii. Instruction des demandes de FART

Matthieu LACHENAUD expose la demande d'aide de la Ligue de Bretagne pour le recrutement de sa Directrice Territoriale (voir l'annexe 2).

Validation de la demande par le Bureau Fédéral
--

Il présente ensuite la demande de la Ligue Nouvelle Aquitaine et du Comité de Gironde dans le cadre de la construction d'un siège commun aux deux structures (voir la suite de l'annexe 2).

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral valide la proposition du CCN : une aide de 100 000€ sera apportée au projet validé par leurs deux Assemblées Générales

iii. Plan Infra – Instruction d'un dossier

Matthieu LACHENAUD expose ensuite le projet de construction d'un terrain multisports avec deux terrains de 3x3 à Saran. Le porteur de projet étant la ville de Saran et le club support l'US Saran Basket (voir l'annexe 3).

Validation de la demande par le Bureau Fédéral

iv. Demandes d'affiliation 3x3 et VxE

Matthieu LACHENAUD présente neuf demandes d'affiliation 3x3 et VxE (voir l'annexe 4). Il précise que dans le cas où le Comité Départemental dont dépend la structure a émis un avis réservé, celui-ci est motivé par l'absence de rapprochement de la structure vers le comité.

Il ajoute que la commission FFBB 2024 a émis un avis favorable sur huit demandes. Il a émis un avis réservé pour le Cham's Basketball Academy dont l'objet est la création d'une académie de basket en Guadeloupe qui vise à orienter les joueurs vers des universités américaines.

Le Bureau rappelle que l'objet de la FFBB est le développement de la pratique sur l'ensemble du territoire français et la formation des futures élites qui représenteront la France. A cet effet, le Bureau ne souhaite pas qu'une structure puisse bénéficier de l'utilisation du titre "Établissement affilié FFBB" et des outils de formation fédéraux pour créer des relations privilégiées avec des établissements américains ou structures ne relevant pas des missions et territoires d'action de la Fédération, sans le contrôle de cette dernière.

Le Bureau Fédéral valide les demandes d'affiliation, à l'exception de la Cham's Basketball Academy

d. Étude des missions des CTO dans les Ligues

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que suite à la demande de la Ligue PACA de recruter un CTO qui serait, entre autres, chargé de la répartition des officiels, le Bureau Fédéral a souhaité interroger les structures afin de savoir si cette pratique était répandue.

Il présente un résultat de cette étude (voir l'annexe 5) et ajoute que ce point sera abordé l'après-midi avec les Présidents de Ligues lors du Comité Directeur.

e. Assemblées Générales FFBB 2020 et 2021 – Finalisation des attributions

Jean-Pierre HUNCKLER informe les membres du Bureau que la Fédération a reçu le budget prévisionnel de la Ligue Nouvelle Aquitaine pour l'organisation de l'Assemblée Générale Fédérale à Pau en 2021. Il précise que ce budget est raisonnable.

Le Bureau Fédéral valide la candidature de la ligue Nouvelle Aquitaine pour l'organisation de l'Assemblée Générale Fédérale 2021

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que le Comité Départemental du Pas de Calais souhaite organiser l'Assemblée Générale Fédérale 2020 au Touquet, mais que lors de la présentation de son projet, le coût des hôtels retenus a été jugé trop important.

Jean-Pierre HUNCKLER ajoute qu'une nouvelle proposition nous a été adressée et que les coûts de l'hébergement ont été revus à la baisse. Il s'inquiète cependant car le Président du Comité semble pour le moment être seul à porter ce projet.

Le Bureau Fédéral valide la candidature du Comité Départemental du Pas de Calais pour l'organisation de l'Assemblée Générale Fédérale 2020.

Le Bureau souhaite qu'une réunion avec l'équipe organisatrice soit organisée.

3. Délégation Compétitions & Vivre Ensemble

a. Point général

Gérald NIVELON fait un point sur les engagements pour la saison 2019-2020 (voir l'annexe 6). Concernant la situation de l'AS CHERBOURG, la Commission Fédérale des Compétitions propose de conserver la place vacante en U18M Elite dans l'attente des décisions en cours concernant ce club.

Accord du Bureau Fédéral

Le club de l'Etoile de Charleville Mézières a annoncé contester la décision de la Chambre d'Appel le rétrogradant en championnat régional. Par dérogation à l'article 19 des Règlements Sportifs Généraux, il est proposé de reporter la possibilité de procéder à un éventuel repêchage dans le championnat de NM1 jusqu'au 31 juillet 2019.

Accord du Bureau Fédéral

Jean-Pierre HUNCKLER signale qu'il a été contacté par plusieurs clubs qui demandaient un étalement du règlement des pénalités financières infligées par la Commission Fédérale de Discipline dans le cadre des dossiers financiers.

Ce point fera l'objet d'une réflexion ultérieurement.

b. Commission Fédérale des Compétitions

i. Validation des répartiteurs OTM HN saison 2019 - 2020

Gérald NIVELON propose la liste des répartiteurs OTM Haut Niveau pour la saison 2019-2020.

Validation de la liste par le Bureau Fédéral

4. Direction Générale / Direction Technique

a. Point général

Alain CONTENSOUX informe le Bureau que l'Equipe de France 3x3 féminine est 4^{ème} nation mondiale et 2^{ème} nation européenne. Elle est donc, pour le moment, qualifiée pour les Jeux Olympiques. Il souligne cependant qu'elle n'a que 60 000 points d'avance sur la Roumanie.

De plus cette équipe a participé à six compétitions internationales cette saison et a remporté six médailles dont deux en or. Il ajoute que parmi les 12 meilleures joueuses mondiales, 9 sont françaises dont cinq dans les cinq meilleures.

Il annonce que l'équipe masculine est remontée 13^{ème} équipe mondiale et 8^{ème} équipe européenne, sachant que seules les sept premières équipes seront qualifiées pour le TQO.

Concernant le 5x5, Alain CONTENSOUX rappelle que si l'équipe Sénior féminine espagnole est la même depuis de nombreuses années, l'équipe française était renouvelée et était une des plus jeunes du championnat, comptant sept joueuses de moins de 24 ans dont deux de 17 et 18 ans. De plus, l'équipe était privée de trois joueuses importantes qui étaient blessées : Hélène CIAK, Diandra TCHATCHOUANG et Sarah MICHEL. Ce résultat est donc important et ne doit pas être banalisé.

Il signale également que le niveau monte dans le basket féminin qui voit des nations comme la Grande Bretagne émerger.

Il indique que l'Equipe de France U19 masculine a décroché la médaille de bronze au Championnat du Monde malgré l'absence de deux joueurs majeurs. L'équipe de France U18 féminine s'est quant à elle qualifiée pour les quarts de finales du Championnat d'Europe malgré l'absence de quatre joueuses importantes, dont deux étaient sélectionnées avec l'équipe Sénior et deux étaient blessées.

Il informe le Bureau Fédéral que l'ensemble des jeunes du Pôle France Yvan MAININI qui passaient le bac cette année l'ont eu, dont huit avec mention.

Alain CONTENSOUX présente ensuite un tableau récapitulatif des sommes qui seront versées aux clubs professionnels (LNB et LFB) dans le cadre de la valorisation du temps de jeu des jeunes joueurs et joueuses (voir l'annexe 8).

Jean-Pierre SIUTAT ajoute qu'il a écrit à tous les clubs de Ligue Féminine suite aux blessures dont ont été victimes plusieurs joueuses.

Alain CONTENSOUX informe le Bureau qu'une table ronde va être organisée avec les clubs de Ligue Féminine afin de faire un point sur les Centres de Formation. Il a également demandé à ce que les clubs de Pro B qui descendent en NM1 puissent conserver leur centre de formation deux ans, au lieu d'un an.

b. Propositions d'expérimentations d'adaptations de règles de jeu

Alain CONTENSOUX propose la mise en place d'une expérimentation d'adaptation des règles d'arbitrage pour les U13 Championnat Régional et Inter-comités (filles et garçons) ainsi qu'une modification des règles de jeu pour les U13, U15 et U17 (filles et garçons) des divisions régionales de la ligue test (voir l'annexe 9).

Validation de la proposition par le Bureau Fédéral
--

5. Délégation Jeunesse & Territoires

a. Point général

Suite à plusieurs sollicitations de la Commission Fédérale Outre-Mer et Corse de la part de ligues ultra-marines, le Bureau Fédéral décide d'autoriser à titre exceptionnel pour la saison 2019/2020 la constitution d'ententes en senior féminin après consultation de ladite commission. Ces équipes ne pourront en aucun cas prétendre au titre de champion régional et participer aux Finales N3. Les dispositifs de collaboration entre clubs feront l'objet d'une réflexion lors du séminaire Outremer et Corse organisé à l'occasion de l'AG fédérale qui pourra donner lieu à des propositions de modifications réglementaires en novembre/décembre 2019.

b. Aide financière pour Tahiti - Jeux du Pacifique

Cathy GISCOU informe le Bureau qu'elle a reçu une demande de subvention de la part de la Ligue de Tahiti pour l'organisation des Jeux du Pacifique, qui se déroulent une fois tous les deux ans. Cependant, elle considère que du fait de la faible implication de la Ligue, la subvention ne devrait être que de 4000€.

Le Bureau souhaite que le budget alloué à la Ligue de Tahiti soit augmenté, à condition que la ligue remplisse certains critères.

Il a également été décidé de traiter définitivement l'aide apportée aux autres territoires

- Jeux du Pacifique (tous les 2 ans) :
 - Nouvelle Calédonie : 14k€ (2017), 10k€ (2019), 10k€ (2021)
 - Tahiti : 6k€ (2017), 5k€ (2019), 10k€ (2021) sous réserve de résultats positifs aux critères définis (CGU)
- Jeux des Iles Océan Indien (tous les 2 ans) :
 - Réunion : 20k€ (2017), 0k€ (2019) et déplacement équipe PFYM, 0k€ (2021) et déplacement équipe PFYM
 - Tahiti : 0k€ (2017), 0k€ (2019), 0k€ (2021) et déplacement équipe PFYM si possible avec la Réunion
- Compétitions inter Caraïbes :
 - Guadeloupe : 0k€ (2018), 0k€ (2020) et déplacement équipe PFYM, 0k€ (2022) et déplacement équipe PFYM
 - Martinique : 0k€ (2018), 0k€ (2020) et déplacement équipe PFYM, 0k€ (2022) et déplacement équipe PFYM

- Guyane : 0k€ (2018), 0k€ (2020) et déplacement équipe PFYM, 0k€ (2022) et déplacement équipe PFYM

Le Bureau souhaite également que si la Ligue Ile de France est candidate, elle organisera de nouveau les finales N3 pour la saison 2019-2020.

c. Commission Démarche Clubs

i. Nouvelle(s) affiliation(s) association 5x5

Sébastien DIOT présente les demandes d'affiliations d'associations 5x5 (voir l'annexe 10).

Validation des demandes d'affiliation par le Bureau Fédéral

ii. Homologation de convention(s) de rattachement territorial

Luc VALETTE présente des demandes de conventions de rattachement territorial (voir l'annexe 11).

Validation des demandes par le Bureau Fédéral

iii. Validation d'évolution de CTC

Sébastien DIOT expose une demande de modification de la CTC Pays de Lanvaux (voir l'annexe 12)

Validation de la modification de la CTC par le Bureau Fédéral

Gérald NIVELON informe le Bureau que la Fédération a perçu une aide de 18 000 € du fonds de dotation Egal Accès pour son programme FFBB Citoyen.

6. Délégation Formation & Emploi

a. Commission Fédérale des Techniciens

i. Suivi des niveaux de qualification U15/U18

Christian AUGER fait un point sur l'encadrement des équipes U15 et U18 (voir l'annexe 13). Une analyse des clubs professionnels qui sont en écart sera effectuée.

ii. Demandes de dérogations

Il expose ensuite les demandes de dérogation au statut du technicien reçues (voir l'annexe 14).

Une discussion s'engage. Le Bureau Fédéral renvoie le débat sur la nécessité d'un contrat de travail à temps plein en NM1 vers la Commission Fédérale des Techniciens.

Concernant le club de Vanves en NM1 : le Bureau souhaite que l'équité financière soit respectée entre les clubs. Il est proposé que la pénalité financière prévue par le Statut des Techniciens, et qui sera appliquée au club pour non-conformité, corresponde au complément de salaire que
--

l'entraîneur percevrait à temps plein. Cette somme sera redistribuée entre les clubs au titre de la formation

Concernant la demande de dérogation du club de La Tronche Meylan, en LF2, dont l'entraîneur, par ailleurs salarié du CD local, intervient en auto-entrepreneur :

Le Bureau Fédéral souhaite que l'entraîneur de La Tronche Meylan soit salarié du club. La répartition du temps de travail entre le Club de la Tronche et le Comité doit être définie. Ce point sera abordé lors du prochain Bureau Fédéral à distance.

Gérald NIVELON alerte le Bureau sur le fait que l'URSAFF remet en cause le statut d'auto-entrepreneur pour les entraîneurs.

iii. Composition de la Commission – Situation de Marc-André GENDRE

Lors du dernier Bureau Fédéral, Marc-André GENDRE a intégré la Commission Fédérale des Techniciens. Or, ce dernier est salarié du CD94 qui s'oppose à cette nomination.

Marc-André GENDRE est retiré de la Commission Fédérale des Techniciens

Une réflexion sera menée sur la juxtaposition de missions de salariés et d'élus et/ou bénévoles.

b. Commission Fédérale des Dirigeants

i. Composition de la Commission

Christian AUGER propose l'intégration à la Commission Fédérale des Dirigeants et à l'INFBB de Sébastien MONNIER.

Validation de la proposition par le Bureau Fédéral

7. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

a. Point général

Stéphanie PIOGER fait un point général sur les dossiers de la Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles.

b. Dossier La Rochelle – Transfert des droits

Stéphanie PIOGER rappelle que le Bureau Fédéral du 21 juin 2019 avait accepté le transfert des licenciés et des équipes jeunes « *sous réserve du prononcé de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire et de l'accord du juge ou du mandataire judiciaire* » et réduit de moitié la dette fédérale.

Elle précise que le 26 juin, la Rupella a sollicité le transfert des droits sportifs seniors de Pré-nationale Féminine (PNF) et que le tribunal a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de l'ATLANTIQUE BASKET PAYS ROCHELAIS 17. Le mandataire désigné ne s'est pas opposé au transfert.

Une discussion s'engage.

Il est proposé de permettre le transfert des droits seniors en PNF au versement intégral de la dette fédérale et de l'assortir d'une interdiction d'accéder à la division supérieure pendant deux saisons sportives (soit jusqu'au terme de la saison 2020/21).

Validation de cette proposition par le Bureau Fédéral

c. RGPD – Plan détaillé

Stéphanie PIOGER présente un plan d'action concernant les modalités de conservation des données des licenciés enregistrés dans la base FBI (voir l'annexe 15).

Un plan d'action va être mis à disposition des Comités et des Ligues dans les prochains jours sur la plateforme eFFBB.

Enfin, elle demande que la fonction de "délégué de la protection des données" (DPO) soit confiée à un prestataire extérieur.

Validation de ce plan d'action par le Bureau Fédéral

d. Modifications statutaires

Les résultats de la consultation à distance initialement proposée interviendraient quelques semaines avant l'Assemblée Générale à Vittel. Il est proposé de consulter les membres le jour de l'AG.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Validation du Bureau Fédéral

e. Modification des règlements de la LNB

f. Taxe des clubs

Une étude est en cours sur les taxes demandées par les Ligues aux clubs.

g. Demande de remise de peine

Stéphanie PIOGER soumet au Bureau une demande d'un jeune joueur qui a été interdit de licence pendant 5 ans par la Commission Fédérale de Discipline en 2015 et qui souhaite reprendre une licence pour la saison 2019/2020.

Elle précise qu'il n'a pas été l'auteur de violences caractérisées et a purgé plus de la moitié de sa peine (reste 8 mois sur 5 ans). Elle préconise donc d'accéder à la demande.

Le Bureau Fédéral fait droit à la demande de remise de peine en rappelant qu'en cas de nouvelle sanction, la peine remise devra être purgée

h. Union Basket Métropole Aix Venelles

Elle présente la demande de dérogation du club Union Basket Métropole Aix Venelles qui souhaite engager une 2^{ème} équipe sénior féminine en championnat de France.

Accord de la dérogation par le Bureau Fédéral

i. Situation des clubs NF1 suite aux décisions de la CFD

Jean-Pierre SIUTAT annonce qu'il a été contacté par des clubs de NF1 qui ont été sanctionnés suite aux décisions de la Commission Fédérale de Discipline pour non-respect des règlements en matière, notamment, de rémunération des joueuses dans cette division.

Une discussion s'engage.

Stéphanie PIOGER rappelle que des dossiers sont toujours en cours, il est difficile de répondre aux clubs.

Un courrier signé de Jean-Pierre SIUTAT sera envoyé aux clubs de NF1 les informant que les sanctions sont maintenues et qu'une réunion d'information aura lieu à la rentrée.

j. Pratique du 3x3 par des joueurs non licenciés

Stéphanie PIOGER signale que des joueurs participent à des Open de 3x3 sans être licenciés ni d'avoir de titre de participation. Elle souhaite qu'un rappel soit fait aux organisateurs : un joueur doit être licencié ou avoir un titre de participation pour pouvoir participer à un Open.

8. Trésorerie

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER informe les membres du Bureau Fédéral qu'un contrôle URSAFF de la Fédération est en cours. Il précise que le dernier datait d'il y a environ 11 ans. Il ajoute que la finalisation des comptes par les Commissaires aux Comptes sera faite à la fin du mois.

b. Cautionnement de Ligue Nouvelle Aquitaine

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Bureau Fédéral.

c. Gestion des caisses de péréquation arbitres

Jean-Pierre HUNCKLER signale qu'il a été surpris de constater, lors des AG de Ligues, que certaines n'intégraient pas les caisses de péréquation à leur budget. Ce point sera abordé lors du séminaire des trésoriers de ligues.

d. Demande de dérogation du Comité de Gironde sur la part départementale pour les mutations

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que deux solutions avaient été laissées aux comités : passer à 20€ le coût des mutations ou appliquer un palier provisoire la 1^{ère} année puis passer à 20€ la 2^{ème} année. Or, le CD de Gironde a fait valider des tarifs qui ne correspondent pas au calcul fédéral. Il précise qu'il s'agit davantage d'une mauvaise compréhension que d'une volonté de contourner le règlement. Il propose donc d'accorder au Comité une dérogation pour cette saison.

Accord de la dérogation par le Bureau Fédéral

e. Demande de cautionnement du CD de la Manche

Jean-Pierre HUNCKLER annonce que le CD de la Manche sollicite la Fédération pour se porter caution pour l'achat d'un nouveau siège, le bail arrivant à échéance et n'étant pas renouvelé. Il précise que le remboursement de l'emprunt n'excèdera pas la charge locative actuelle.

Validation de la demande par le Bureau Fédéral
--

9. Délégation Marque

a. Point général

Raymond BAURIAUD informe le Bureau que le Pôle Marque suit les équipes de France et valorise leurs résultats. Cela représente 150 matches à suivre.

Un accueil des U19 garçons a été organisé à leur arrivée à l'aéroport.

Il ajoute que le dossier de candidature à l'Euro Féminin 2021 a été finalisé et sera présenté le lundi 15 juillet à la FIBA par Jean-Pierre SIUTAT, Sandrine GRUDA, Juliana FENELON et une délégation de la fédération espagnole.

De plus, le Pôle Marque travaille également à l'organisation des matches de l'Equipe de France masculine à Pau, Toulouse et Villeurbanne dont les taux de remplissage des salles sont très variés. Une négociation est en cours avec des télévisions étrangères pour la diffusion de ces rencontres ainsi qu'avec la télévision chinoise pour la diffusion du dernier match de préparation qui aura lieu fin août.

Avant le début des tournois, un Média Day et des actions de communication seront organisés fin juillet à la Hoops Factory et à l'INSEP.

Dans le cadre de la valorisation du Pôle France et du PPF, un projet de branding de la salle a été présenté à l'INSEP et va être mis en place. De nouveaux logos ont été créés pour le Pôle France et les Pôles Espoirs qui devraient être présentés lors de la rentrée des joueurs début septembre.

Concernant le 3x3, il signale que l'organisation de l'Open de France à La Rochelle est en cours de finalisation : l'ensemble de l'organisation et du budget ont été revus. De nombreux partenaires seront présents à cet événement et un voyage presse sera organisé.

Il annonce que la Fédération sera partenaire d'un événement 3x3 en octobre à La Villette dans le cadre d'une manifestation autour de la Street Culture.

Enfin, deux nouveaux partenaires vont nous rejoindre : l'un en tant que fournisseur officiel des équipes de France et l'autre, la société e-Cotiz en tant que partenaire Passion Club.

Un travail est en cours également avec la LNB concernant le contrat TV.

10. Secrétariat Général

a. Challenge de l'Esprit sportif – Lauréats

Thierry BALESTRIERE propose les clubs lauréats du Challenge de l'Esprit Sportif Jacques Dorgambide : La Jarrie pour le Trophée féminin et S.I Graffenstaden pour le Trophée masculin.

Validation de la proposition par le Bureau Fédéral
--

b. AG FFBB 2019

i. Détermination des conférences thématiques et du Zoom

Les conférences thématiques qui seront proposées durant l'Assemblée Générale Fédérale sont :

- Agence Nationale du Sport et CNDS
- Les compétitions loisirs (5x5 et 3x3)
- Ruralité et Métropoles

Le Zoom de l'Assemblée Générale sera consacré au Plan Infra

11. Délégation Haut Niveau

a. Point général

Gilles THOMAS propose une modification des plateaux de quarts et demi-finales de la Coupe de France Joë Jaunay (voir l'annexe 16)

Le Bureau Fédéral souhaite que les appels à candidatures soient lancés le plus tôt possible, les organisateurs de l'évènement n'y participant pas nécessairement.

Gilles THOMAS ajoute que le championnat de NM1 a été modifié afin de s'adapter aux fenêtres FIBA.

Jean-Pierre SIUTAT demande à ce que les calendriers NM1 et LFB lui soient soumis pour validation

12. Délégation 3x3

a. Point général

Jérôme PRIGENT remercie les chargés de développement qui font un gros travail sur l'ensemble du territoire.

Il signale que le circuit Open Plus se termine. Ce circuit a rassemblé environ 800 joueurs et joueuses. C'est une nouvelle forme de compétition qui se met en place avec des équipes qui se déplacent d'un tournoi à l'autre.

Il ajoute que 680 Open Start ont eu lieu et que l'objectif est de porter ce nombre à 800 à la fin du mois de septembre.

Il rappelle que l'Open de France se déroulera fin juillet à La Rochelle.

b. JuniorLeague / SuperLeague – Règles de participation

Jean-Pierre SIUTAT annonce que les règlements des JuniorLeague et SuperLeague seront présentés au Comité Directeur.

Il rappelle que la possession d'une licence ou d'un titre de participation est obligatoire pour toute participation à un évènement 3x3. Or, de nombreux joueurs et organisateurs ne respectent pas cette règle. Cela représente un manque à gagner important pour la Fédération qui a investi des fonds importants dans le développement de cette discipline.

Il souhaite donc qu'un état des lieux soit effectué sur ce sujet et, qu'à compter du 1^{er} août, les organisateurs de tournois soient facturés en cas de participation de joueurs non licenciés ou ne possédant pas de titre de participation.

Validation de la proposition par le Bureau Fédéral

13. Questions diverses

Paul-André TRAMIER annonce qu'il a été nommé au Comité de Programmation des Equipements.

Christian AUGER félicite toutes les personnes qui ont œuvré à l'animation de la Journée Olympique qui s'est tenue sur la Place de la Concorde. Il a été ravi de signer la convention Terre de Jeux.

Jean-Pierre HUNCKLER souhaite qu'une réflexion ait lieu sur la Charte des Officiels, car certains clubs veulent conserver leur arbitres clubs, mettant ainsi à mal la pyramide de formation.

Jean-Pierre SIUTAT félicite Luc VALETTE qui va recevoir la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 30 août 2019 à Dax.